

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1426 prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire

n° 1426

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 septembre 1965

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1965

Date du numéro
1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 1039 du 17 juin 1965 portant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire en vue de l'obtention des permis de conduire catégorie « B » et au-dessus est prorogé pour une durée d'un an, en ce qui concerne le sieur Elmi Gani Farah, Someli Isse Mamaësan rer Aoul Bah fourlaba, né en 1923 à Djibouti de Gani Faralet de Wilo Kachin transporteur, demeurant rue des Écoles quartier 6. L'intéressé ne pourra, en conséquence, se présenter à une session de permis de la conduire avant le 15 juillet 1967.